

Culte / Les voies du Seigneur peuvent-elles être économes ?

Fabriques d'église et calculettes

L'ESSENTIEL

- « Le Soir » entame demain sa grande enquête sur l'état du catholicisme en Belgique.
- En préambule, l'état des lieux en province de Liège.
- Le financement public du culte, combien coûte-t-il aux communes et aux provinces ?

Quel avenir pour les fabriques d'église ? En pleine crise budgétaire, Pepone va-t-il rappeler

Don Camillo à plus d'économie, sinon d'austérité ? Au début du mois de janvier, dénonçant les transferts systématiques d'argent des caisses communales vers celles des fabriques, le député-bourgmestre de Blegny, Marc Bolland, appelait à un « débat sur le financement des cultes » et interpellait le ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan. « Mon intervention n'a suscité aucune réaction sectaire, le dossier est mûr pour être abordé avec sérénité », répète aujourd'hui Marc Bolland. « Ces transferts représentent moins d'un pour-cent des budgets cumulés des communes, relativise l'abbé Raphaël Collinet, vicaire épiscopal judiciaire de l'évêché de Liège. Les fabriques n'ont pas attendu la crise pour se serrer la ceinture, elles n'ont quasiment plus de personnel et les seules dépenses sont celles de fonctionnement. »

Si aucun municipaliste liégeois ne s'est levé pour réclamer une suppression de ces transferts, il n'est pas pour autant exclu de faire participer les paroisses à l'effort de guerre puisque chaque dernier économisé sous le clocher peut être ajouté à la cassette communale. Et les fabriciens sont généralement de bonne volonté :

« Une église fermée, c'est une église qui meurt »

ENTRETIEN

Raphaël Collinet est vicaire épiscopal pour les affaires canoniques et juridiques du diocèse de Liège.

Certains hommes politiques ne veulent plus que les communes épongent les déficits des fabriques. Que leur répondez-vous ? Un, il existe des fabriques qui ne demandent pas l'intervention des communes : à Liège, il s'agit de 18 paroisses sur 52. Deux, les bourgmestres sont membres de droit des fabriques, ils ont donc un droit de regard sur leur fonctionnement. Trois, l'avis de la commune, même s'il n'est pas contraignant est souvent pris en compte. Enfin, la charge des communes est une responsabilité historique avec la nationalisation des biens à la Révolution française. On dit que les fabriques coûtent un argent fou : c'est à peine 1 % du budget communal. De plus, les fabriques se servent la ceinture : plus de personnel, chauffage réduit des églises. Mais certaines, c'est vrai, sont



« A Liège, 18 paroisses ne demandent rien », confirme l'abbé Collinet. À Visé, la fabrique d'église de Devant-le-Pont a, elle, décidé de se défaire d'un hectare d'anciennes terres agricoles idéalement situées, entre la chaussée de Lixhe et le fleuve. « Le conseil communal a accepté notre demande de permis de lotir, explique Paul Spits, responsable de la fabrique. Dix-neuf parcelles y seront aménagées. Nous en réserverons une pour construire un immeuble à appartements, ce qui nous assurera un revenu pour assumer les frais de fonctionnement de la fabrique. »

Autre piste, le plus souvent suggérée par les pouvoirs locaux mais à laquelle ne s'oppose pas formellement l'évêché, le regroupement des paroisses au sein d'une même fabrique. « C'est une piste intéressante, concède Raphaël Collinet. C'est ce qui a été fait à Jalhay, où les paroisses ont été regroupées. C'est aussi l'idée du bourgmestre d'Aywaille. »

Ce dernier, Philippe Dodrimont, qualifie d'« absurde » la survivance de sept fabriques pour une population de 11.000 habitants : « Il n'est pas question de fermer des églises mais plutôt

plus riches que d'autres.

Elles peuvent alors vendre une partie de leur patrimoine pour subvenir à leurs besoins...

Non, pas toujours parce qu'une partie de ce patrimoine provient de legs et de dons. Il faut respecter la volonté des donateurs. L'évêque autorise la vente de terrains à bâtir par exemple. En outre, certaines fabriques ont perdu beaucoup d'argent avec la crise.

Existe-t-il une solidarité entre fabriques riches et pauvres ?

Non, ce sont des établissements autonomes. Par contre, il peut être raisonnable de les regrouper. Le diocèse de Liège compte 610 lieux de cultes financés par les pouvoirs publics. Ne serait-il pas raisonnable d'en désacraliser ? Si c'est pour désaffecter une église sans projet de reconversion, c'est risquer de la voir démolie. Une église est plus qu'un lieu de culte. Mais le drame actuel, c'est leur fermeture en raison des vols et vandalisme. Une église fermée est une église qui meurt. ■

Propos recueillis par Ph. Bx et Jo. Ma

LA DÉSACRALISATION D'ÉGLISES comme réponse au manque d'argent des fabriques (ici, Saint-Antoine, annexée au musée de la Vie wallonne) ? « Pas si simple », répond l'évêché. © DESSART.

tous des bénévoles et les réunions qui sont imposées à nos deux curés. »

Regrouper le tout sous une seule fabrique, résume-t-il, « ferait baisser les coûts » et « permettrait aux curés de passer plus de temps sur le terrain. » ■

PHILIPPE BODEUX
JOËL MATRICHE

CHIFFRES

52 C'est le nombre de fabriques d'église sur le territoire de la Ville de Liège. Cette dernière finance également, en partie, les conseils d'administration des cultes protestants, le consistoire israélite et la maison de la laïcité.

520 Le diocèse de Liège - qui épouse les limites de la province - compte exactement 529 paroisses. Et un peu moins de fabriques d'église, certaines paroisses s'étant regroupées au sein d'une même fabrique. C'est notamment le cas à Jalhay.

561 Parmi ces prêtres diocésains (qui dépendent de l'évêché), seuls 268 sont actifs. On dénombre aussi 75 diacres, 22 assistants paroissiaux, 10 séminaristes. Le diocèse compte aussi 941 religieuses

610 C'est le nombre de lieux de culte qui, dans la province, dépendent du financement public.

JÉSUS
CRISE

Enquête sur les derniers catholiques

Que reste-t-il de nos églises ? Retrouvez « Jésus crise », la grande enquête menée par Le Soir sur les derniers catholiques de Belgique. Influence, finance, pouvoir, quelle Église prend en main le nouveau primat de Belgique ?

Réponse du 23 au 30 janvier dans votre journal Le Soir.

PORTES ● CHASSIS
VOLETS ● VITRERIE

Thierry PEIFFER

PROLONGATION DE NOS CONDITIONS HIVERNALES

Je vous offre

-30% DE REMISE

sur tous nos produits pour toute commande acceptée entre le 1^{er} et le 31 janvier 2010 *

Pose de double vitrage sur châssis existants sans aucun dégât intérieur ni extérieur

Nombreux choix de portes et châssis en bois, PVC ou en alu

Profitez des primes offertes par la Région wallonne: 40€ du m² sur le double vitrage remplacé + déduction fiscale jusqu'à 2.600€

Remplacement de volets existants et motorisation de toutes sortes de volets

Pose de volets à mini-caisson extérieur

Volet mini-caisson équipé d'une moustiquaire

Profitez d'une déduction fiscale de 170€ sur la pose de volets

Tél. et fax : 087/22.64.90

GSM : 0475/72.71.73

E-mail : thierry.peiffer@skynet.be

ENTREPRISE AGRÉÉE pour la PRIME à la REGION WALLONNE

Tous nos produits sont fabriqués en Wallonie

* Offre non cumulable avec d'autres promotions. Offres valables du 1^{er} au 31 janvier 2010.